



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 16/09/2025 en audioconférence

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE - Jerry TOUSSAINT – Ariana VALVIDIA.

Excusés : MM. Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Olivier PITCHOU TCHAMAKO

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Courriel de AS PARIS du 14/09/25 demandant que leur équipe 2, en D3 poule A, joue tous ses matches à domicile le samedi soir à 19h30 au stade Nelson Mandela.

La commission donne son accord à compter du 28 septembre 2025 et précise qu'en cas d'indisponibilité du terrain, il conviendra de trouver un terrain de repli pour le samedi à 19H ou 19H30 sous peine de match perdu par forfait, l'option étant définitive.

Courriel de AS ESPOIRS GRAND PARIS du 10/09/25 demandant de retirer son équipe 2 en D4.C

La commission entérine le retrait de l'équipe 2 de l'AS Espoirs Grand Paris après la parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (Cf. annexe financière)

Courriel de O PARIS 15^{ème} du 10/09/25 demandant de retirer son équipe de D4.C

La commission entérine le retrait de l'équipe de l'Olympique Paris 15^{ème} après la parution des calendriers et lui inflige une amende

de 150 € (Cf. annexe financière)

Match N° 54218141 HOMENETMEN / JAM D4.B du 28/09/25

Courriel de la DJS ET HOMENETMEN du 11/09/25 nous informant de la fermeture du parc de Choisy du 22 au 28 /09/25

La commission en prend note et demande au club recevant qu'il propose un terrain de repli.

Match N° 54218138 VIKING PARIS / CA PARIS coupe 75 du 14/09/25

Courriel de VIKING PARIS du 10/09/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe de Viking Paris, l'équipe du Paris CA 14 est qualifiée pour le prochain tour.

Match N° 54218149 ESC 20^{ème} / ESC XVème coupe 75 du 14/09/25

Courriel de ESC 20^{ème} du 11/09/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe de l'ESC 20^{ème}, l'équipe de l'ESC XV est qualifiée pour le prochain tour.

Match N° 54218140 MENILMONTANT / JUNIOR ACADEMIE FC coupe 75 du 14/09/25

Courriel de JUNIOR ACADEMIE du 12/09/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe de Juniors Académie, l'équipe de Ménilmontant 1871 FC est qualifiée pour le prochain tour.

Match N° 54217989 ENFANTS PASSY 2 / ESP PARIS 19.2 coupe 75 Amitié du 14/09/25

Courriel de ESP PARIS 19 du 12/09/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe 2 de l'Espérance Paris 19, l'équipe 2 des Enfants Passy est qualifiée pour le prochain tour.

ANCIENS

Courriel de JS PARIS 10 du 11/09/25 demandant de retirer son équipe de D2.C

La commission entérine le retrait de l'équipe de JS Paris 10 après la parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (Cf. annexe financière)

Match N° 54216474 DOUZIEME CA / NICOLAITE CHAILLOT 2 coupe 75 du 14/09/25

Courriel de NICOLAITE CHAILLOT du 10/09/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe 2 de Nicolaïte Chaillot, l'équipe de Douzième CA est qualifiée pour le prochain tour.

Match N° 54216477 PARIS 18 UNITED / ANTILLAIS PARIS 19 coupe 75 du 14/09/25

Lecture de la FM et du rapport de l'arbitre, match non joué au motif nombre de joueurs insuffisant pour United Paris 18.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Paris 18 United et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

Courriel de ESP PARIS 19 du 12/09/25 proposant aux différents clubs de refaire le calendrier du criterium +45 ans mais en deux phases A/R.

Cette proposition implique 28 journées ce qui n'est pas possible en l'état. De plus, les autres clubs ne se sont pas prononcés. La commission décide de dispatcher les rencontres sur un calendrier d'un groupe à 8 sans modifier les alternances.

JEUNES**U 14**

Courriel de MINIS & MAXIS du 14/09/25 demandant de retirer son équipe de D4.A.

La commission entérine le retrait de l'équipe de Minis & Maxis après la parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (Cf. annexe financière)

Match N° 53409687 ESC XV / PARIS SC 2 D4.C du 20/09/25.

Courriel de ESC XV du 15/09/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé.

U 16

Courriel de UA CHANTIER du 14/09/25 demandant l'engagement d'une équipe supplémentaire en D3.C

La commission intègre l'équipe 2 de Chantier UA en poule C de la D3. L'attention est attirée qu'aucun report ne pourra être obtenu pour une équipe supplémentaire au motif : pas d'installation disponible, il conviendra d'accepter les propositions du BRES de la DJS de Paris si cette instance a des possibilités.

DEMANDES DE DEROGATIONS ANNUELLES

Courriel de PARIS 15 AC du 16/09/25 demandant une dérogation concernant l'éclairage du stade Rigoulot (dossier en attente de classement)

Courriel de COURONNES OFC du 16/09/25 demandant une dérogation classement du terrain et de l'éclairage du stade Maryse Hilsz 1 et 2 (dossier en attente de classement)

Au vu des éléments fournis, la commission accorde les dérogations concernant l'éclairage des stades Rigoulot et Maryse Hilsz (1et 2) ainsi que le renouvellement du classement des terrains du stade Maryse Hilsz (1 et 2) pour la saison 25/26.

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4

AS Espoirs Grand Paris 2 (PV du 16/09/25)

Olympique Paris 15 (PV du 16/09/25)

ANCIENS D2

Homenetmen (PV du 02/09/25)

JS PARIS 10 (PV du 16/09/25)

U18 D3

Championnet 2 (PV du 02/09/25)

U15 D1

Paris Est Solitaire (PV du 02/09/25)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 16/09/25)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

RAPPEL

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à partir des quarts de finale, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 ainsi que les matches entre deux équipes d'un même club où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge des clubs selon le règlement de chacune des compétitions.

Coupe 75 SENIORS

1^{er} tour le 14/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

Coupe SENIORS Amitié

1^{er} tour le 14/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

Coupe Anciens

1^{er} tour le 14/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

Coupe U16

1^{er} tour le 21/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

Coupe U16 amitié

1^{er} tour le 21/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

Coupe U15

1^{er} tour le 27/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

Coupe U14

1^{er} tour le 27/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

Coupe U14 amitié

1^{er} tour le 27/09/25 – tirage effectué le 26/08/25

La commission précise qu'il n'est plus possible d'engager des équipes dans les coupes dont le tirage a été effectué.

Coupe CDM

Coupe séniors Féminines

Coupe U 20

Coupe U18

Coupe U17

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM